



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 20 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2024/58 de la Municipalité, du 10 décembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 342'500.- destiné à couvrir la part communale aux coûts d'extension des caissons de progression du plateau technique de formation de La Rama ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service de protection et sauvetage rubrique 18.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 18050.390901 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :